

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mars 2018

Date de la convocation : 20/03/2018
Nombre de conseillers en exercice : 51

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

29 MARS 2018

Etaient présents:

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, Monsieur Gérard LAMBERT représenté par son suppléant Mme Sophie GUIBOURET, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN,

Ont donné pouvoir : M. Bernard CATELON à Mme Thérèse COROMPT, M. Christophe CHARLES à Mme Martine FAÏTA, M. Alain CLERC à M. Bernard LINAGE, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à Mme Annie DUTRON, M. Guy MARTINET à Mme Christiane JURY, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **POLITIQUE TERRITORIALES** : Candidature à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'Etat 2018

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

L'Etat a reconduit la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) mise en place en 2016 et mobilise une enveloppe de 600 millions d'euros en 2018.

Les projets éligibles doivent s'inscrire dans les thématiques suivantes :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- Développement des infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Dans ce cadre, Vienne Condrieu Agglomération propose à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 :

- Le programme de mise en accessibilité 2018 des Etablissements Recevant du Public (ERP) de Vienne Condrieu Agglomération

Depuis 2011, l'Agglo a mis en place un programme pluriannuel de mise en accessibilité de ses ERP. Le programme 2018 de mise en accessibilité concerne les trois équipements suivants :

- La crèche de Chasse sur Rhône pour un montant prévisionnel d'opération de 37 052 € HT,
 - La crèche "Clé des Champs" à Vienne pour un montant prévisionnel d'opération de 55 610 € HT,
 - La crèche de Malissol à Vienne pour un montant prévisionnel de travaux de 57 974 € HT.
- La construction de la micro-crèche de Moidieu-Détourbe

La commune de Moidieu-Détourbe a mis en œuvre une opération globale d'aménagement du centre-village. Au titre de sa compétence Petite Enfance, ViennAgglo réalise la construction d'une micro-crèche, qui vient compléter l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire. Le montant prévisionnel de travaux est estimé à 306 000 € HT.

- La construction de la Maison du Festival

Conscients de l'impact culturel, touristique et économique du festival Jazz à Vienne sur le territoire, les élus communautaires ont souhaité la création d'une Maison du Festival, offrant ainsi au festival de jazz un espace dédié et pérenne. Le montant prévisionnel de l'opération est de 1 270 500 € HT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°17-221 du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 14 décembre 2017 approuvant le programme de la Maison du festival,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la candidature de Vienne Condrieu Agglomération à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'Etat pour les opérations suivantes :

- Le programme de mise en accessibilité 2018 des Etablissements Recevant du Public (ERP) de ViennAgglo (coût prévisionnel d'opération de 150 636 € HT)
- La construction de la micro-crèche de Moidieu-Détourbe (coût prévisionnel de travaux de 306 000 € HT)
- La construction de la Maison du Festival (coût prévisionnel d'opération de 1 270 500 € HT).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 mars 2018

Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le **30 MARS 2018**



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat